

2008 Rapport annuel

Fédération Suisse des
Psychologues

Impressum

Publication

Fédération Suisse
des Psychologues
Choisystrasse 11
Case postale 510
CH-3000 Berne 14

Téléphone +41 031 388 88 00
Téléfax +41 031 388 88 01
E-mail fsp@psychologie.ch
www.psychologie.ch

Rédaction et production

Rédaction: Tiziana Frassinetti, Secrétariat général de la FSP, Président(e)s des Commissions
Layout et concept visuel: Vadim Frosio, Rédaction Psychoscope
Lectorat et traductions: Marco Reimann, Invatrans, St-Gall, Claire Mottas, Pully
Edition: sous forme électronique uniquement (fichier PDF)

© 2009 Fédération Suisse des Psychologues, Berne

Table des matières

Préface de Sybille Eberhard, Présidente de la FSP

Etapas 2008

La FSP en bref

Rapports annuels des instances et commissions

Assemblée des délégué(e)s

Comité de la FSP

Commissions de la FSP

Commission de l'ordre professionnel (COP)

Commission des finances (COFI)

Commission de gestion (CG)

Commission de recours (CR)

Commission d'admission (CA)

Commission des titres de spécialisation (CTSC)

Commission de formation postgrade et de formation continue (CFPFC)

Commission de rédaction (Cored)

Rapport annuel du Secrétariat général

Membres et services

Ressources humaines

Informatique

Communication

Formation postgrade et formation continue

Politique professionnelle

Projets

International

Finances 2008

Rapport des réviseurs

Associations affiliées à la FSP

Préface

L'année 2008 est une année très positive dans l'histoire de la FSP. Depuis l'analyse menée sur notre fédération et le début de notre activité au sein du Comité en 2005, les résultats de notre collaboration avec les associations affiliées, les commissions, le Secrétariat général et le Comité ont été des plus fructueux. Au nom du Comité, je remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées et les 300 fonctionnaires environ de la FSP !

La confiance rétablie avec pour corollaire une nouvelle perception de l'utilité de la FSP se reflète aussi dans les chiffres de l'année 2008: le nombre des membres atteint désormais presque 6'000, ce qui correspond approximativement à environ 65% des psychologues actifs. Le nombre des associations affiliées a augmenté à 40 associations professionnelles et cantonales. Grâce à la collaboration très productive de toutes les instances, nous avons pu clôturer l'année avec un résultat positif, tant sur le plan de la politique professionnelle que sur celui des finances.

D'un côté, la FSP a connu une croissance à tous les niveaux, mais, de l'autre, elle possédait toujours la structure organisationnelle de l'association initiale. Nous avons donc travaillé au cours des trois dernières années, en commun et dans un processus de participation, à faire évoluer la Fédération vers une organisation nouvelle dont nous avons pu introduire les changements en 2009. Concrètement, nous avons introduit un management stratégique et opérationnel, de nouveaux statuts comprenant de nouveaux objectifs, une nouvelle structure organisationnelle, un nouveau règlement interne et administratif et, dernièrement, un controlling prévisionnel.

En tant qu'association professionnelle, il est primordial d'agir de manière professionnelle et proactive aux changements, telle la Loi sur les professions de la psychologie. Nous nous sommes penchés de manière intensive sur la stratégie de la FSP lors de plusieurs retraites du Comité : nous avons analysé notre environnement professionnel et essayé d'anticiper les futurs changements nous concernant. Actuellement, nous sommes en train de vérifier de nouveaux modèles et offres de prestation de services en étayant notre démarche sur une enquête effectuée en 2008 auprès de nos membres. De plus, pour la première fois dans l'histoire de la FSP, nous avons mis en place un programme de législation, qui sera présenté en 2009 à l'AD.

La phase opérationnelle de la réforme de notre association, impliquant également une énorme charge de travail additionnelle pour le Secrétariat général, a été dirigée de main de maître et de manière très efficace par Silvia Schaller, notre Secrétaire générale jusqu'à fin 2008. Je souhaite saisir ici l'occasion de lui exprimer, au nom du Comité, toute notre gratitude !

Pour l'étape suivante, la phase de consolidation, nous avons pu gagner à notre cause Verena Schwander, psychologue et juriste, pour occuper le poste de nouvelle Secrétaire générale. Nous en sommes très heureux, car nous avons apprécié l'excellente collaboration au cours de l'année 2008 avec Mme Schwander, alors Secrétaire générale adjointe. Je souhaite également adresser mes remerciements à tous les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général, qui ont assuré efficacement de nombreuses tâches supplémentaires pendant cette période de réorientation. Nous avons tous constaté la professionnalisation de la communication grâce à Tiziana Frassinetti et son équipe, l'AD a constaté la professionnalisation de la comptabilité sous la responsabilité de Christin Rieder, et tous nos partenaires dans la politique professionnelle l'ont constatée au travers du travail de la Commission «Loi sur les professions de la psychologie» et de Daniel Habegger.

Nos remerciements très cordiaux également à toutes nos associations affiliées et aux membres qui nous communiquent tout au long de l'année et nous communiqueront à l'avenir les informations et innovations importantes, indispensables à la bonne gestion et à la bonne orientation de notre Fédération.

Sybille Eberhard, Présidente de la FSP

Etapes 2008

Professionnelle: Le processus de professionnalisation a été poursuivi en 2008 à tous les niveaux et avec le soutien de tous les acteurs. Le résultat en est tout à fait concluant: de nouveaux statuts, de nouvelles procédures et de nouveaux règlements pour les structures opérationnelles, de nouvelles instances de décision, le projet d'un premier programme de législation et bien plus encore. Une période intense, couronnée par un nombre record de nouveaux membres et une dynamique qui se poursuit en 2009.

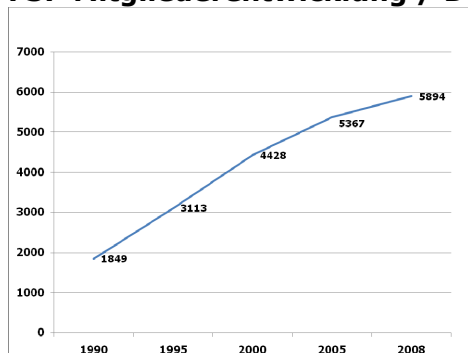
Engagée: La visibilité de la FSP sur le plan politique s'est accrue. Les nombreux contacts et interventions au niveau fédéral, avec des associations importantes dans le secteur de la santé, y contribuent largement. L'image positive de la FSP – une association professionnelle majeure de psychologues et psychothérapeutes – se construit lentement mais sûrement.

Rayonnante: La FSP ne peut se passer de coopérations. Il s'agit de positionner l'association professionnelle ou de mettre au point des stratégies pour le futur. A cet égard, l'année 2008 a été particulièrement importante puisqu'elle a vu, grâce à la participation active de la FSP, la naissance de deux groupes d'intérêts de poids: l'Alliance Santé Psychique Suisse, qui relie actuellement 40'000 personnes intéressées (www.alliancesantesuisse.ch), ainsi que l'association Psychothérapie FSP, réunissant les psychothérapeutes de la FSP qui se mobilisent pour la défendre des intérêts de leur profession.

Estimée: L'augmentation continue du nombre de ses membres témoigne de l'estime dont bénéficie la FSP. Au cours des dix dernières années – de 1998 à 2008 – le nombre des psychologues adhérents de la FSP a connu une croissance de l'ordre de 52%. Peu d'autres associations professionnelles ont pu enregistrer une croissance aussi considérable.

La FSP en bref

FSP Mitgliederentwicklung / Développement des membres FSP



	2006	%	2007	%	2008	%
Chiffre d'affaires total	3'346'700	100	3'336'800	100.00	3'556'800	100.00
dont cotisations des membres	2'191'900	65.49	2'255'000	67.58	2'296'800	64.57
Nombre de collaborateurs/collaboratrices au SG	23		23		24	
Nombre de postes à 100 %	14.7		15.4		16.5	

Rapport annuel des organes et commissions

Assemblée des délégué(e)s

Assemblée du 30 mai 2008

Après une large consultation, l'Assemblée des délégué(e)s du 30 mai 2008 a approuvé les nouveaux statuts de la FSP, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Les délégué(e)s ont également approuvé un nouveau règlement d'indemnisation pour les commissions, les groupes d'experts, les mandats et le comité, règlement également en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Considérant la situation particulière au sein de l'ASP et les intérêts supérieurs en matière de politique professionnelle, la ZüPP a proposé à l'assemblée réunie d'octroyer aux membres de l'ASP ayant le standard FSP et désirant rejoindre la FSP le titre de spécialiste en Psychothérapie FSP sans une vérification approfondie. Les délégué(e)s ont approuvé cette proposition à une forte majorité.

L'exercice 2007 a pu être approuvé avec un résultat positif et l'assemblée en a donné décharge au comité.

Assemblée du 29 novembre 2008

Un règlement interne, destiné à concrétiser les nouveaux statuts, a été présenté à l'assemblée. Il précise le rôle de chaque instance et règle leur collaboration mutuelle. Les délégué(e)s ont largement approuvé ce nouveau règlement interne, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Les anciennes Commission de gestion et Commission financière ont été regroupées afin de former une nouvelle entité, la Commission de Gestion (CG). Dans cet objectif, l'Assemblée des délégué(e)s a approuvé le nouveau règlement, qui sera également valable à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le Comité a pu soumettre à l'Assemblée un budget presque équilibré pour 2009. La réalisation de nombreux projets prévus depuis longtemps entraînera des dépenses élevées pour l'année 2009. Celles-ci peuvent être couvertes uniquement par les réserves constituées les années précédentes. Au début de l'exercice 2010, ces réserves seront épuisées en grande partie et la FSP se verra dans l'obligation de financer l'exercice en cours par les seules recettes.

Comité de la FSP

Au moment d'entamer la troisième année de son mandat, le Comité de la FSP a recommandé aux Délégué(e)s de l'assemblée du 30 mai 2008 d'élire Alfred Künzler en tant que Vice-président de la FSP. Selon le roulement établi, le poste de Présidente a été occupé jusqu'à la fin juin 2008 par Karin Stuhlmann et à partir du 1^{er} juillet 2008 par Sybille Eberhard.

Rétrospective 2008

Tous ensembles en faveur de la psyché

Alliance Santé Psychique Suisse: Le 26 septembre 2008, les représentants de 28 organisations et institutions, dont la FMPP, la FSP et des organisations de patients ont donné naissance à l'Alliance Santé Psychique Suisse. Initiée en 2003, l'Alliance s'est ainsi dotée de structures formelles. Les associations affiliées représentent aujourd'hui environ 40'000 membres individuels et la psychologie est représentée au comité de l'Alliance par Karin Stuhlmann, du Comité de la FSP.

Psychothérapie FSP: Environ 2'200 membres de la FSP possèdent le titre de spécialisation en psychothérapie. Une compétence professionnelle répartie sur une douzaine d'associations affiliées, ce qui entraîne une certaine dispersion des forces. Déjà en 2007, le comité avait initié le processus concernant la psychothérapie au sein de la FSP et, les 23 février et 27 septembre à Berne, 13 associations de psychothérapeutes affiliées à la FSP se sont mises d'accord pour fonder, sous le titre «Psychothérapie FSP», une plateforme commune en faveur de la psychothérapie, chargée aussi d'établir une définition commune de la psychothérapie.

3^e Congrès commun des Sociétés de Psychothérapeutes Psy: Le 3^e Congrès commun des psychothérapeutes appartenant aux sociétés FSP, SBAP, SSPPEA, SSPP et ASP a eu lieu le 28 juin 2008 sous le titre «Psychothérapie spécifique au trouble: malédiction ou bénédiction. Conséquences pour la pratique en psychothérapie». 340 participants ont applaudi les sommités nationales et internationales du domaine de la psychothérapie. Le comité soutient ce congrès qui se distingue tout particulièrement par l'ambiance constructive qui règne parmi les thérapeutes provenant des courants et formations initiales les plus divers.

Congrès de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie: Le congrès annuel de la SSPP s'est déroulé du 30 octobre au 1^{er} novembre 2008 et a salué pour la première fois un membre du comité de la FSP comme orateur. L'exposé de Karin Stuhlmann, intitulé «Les rôles futurs des psychiatres et psychothérapeutes psychologues dans la LAMal» présentait les mesures nécessaires afin de changer les relations formelles entre médecins et psychologues. Dans son plaidoyer exceptionnel en faveur de l'indépendance de la spécialisation des psychothérapeutes, Karin Stuhlmann a été très claire: la psychothérapie, y compris le diagnostic et l'appréciation des indications, relève clairement des compétences clés de nos psychothérapeutes et devrait donc être sous leur responsabilité; de même, les patients devraient pouvoir choisir librement leur médecin ou leur psychothérapeute traitant. La pratique quotidienne en matière d'application des directives TARMED relatives à la psychothérapie déléguée, reposant sur une perception des compétences et responsabilités dépassée, montre que la FSP considère depuis longtemps déjà la délégation de la psychothérapie comme une option sans avenir.

Bien équipés pour les 20 ans à venir

En approuvant les nouveaux statuts, l'Assemblée des délégué(e)s a non seulement posé la première pierre d'une fédération moderne et capable d'affronter l'avenir professionnel, mais également lancé de nouveaux projets porteurs:

Gestion stratégique: Les statuts de la FSP introduisent, entre autres, de nouveaux instruments de gestion. Le Comité a posé le premier jalon pour l'instrument de planification le plus important pour l'association, le programme de législation. En s'appuyant sur une analyse détaillée de l'environnement professionnel (analyse SWOT), expliquée et approuvée lors de l'AD en novembre 2008, le Comité a jeté les bases des stratégies futures à moyen et long termes dans le programme de la législation 2009-2013.

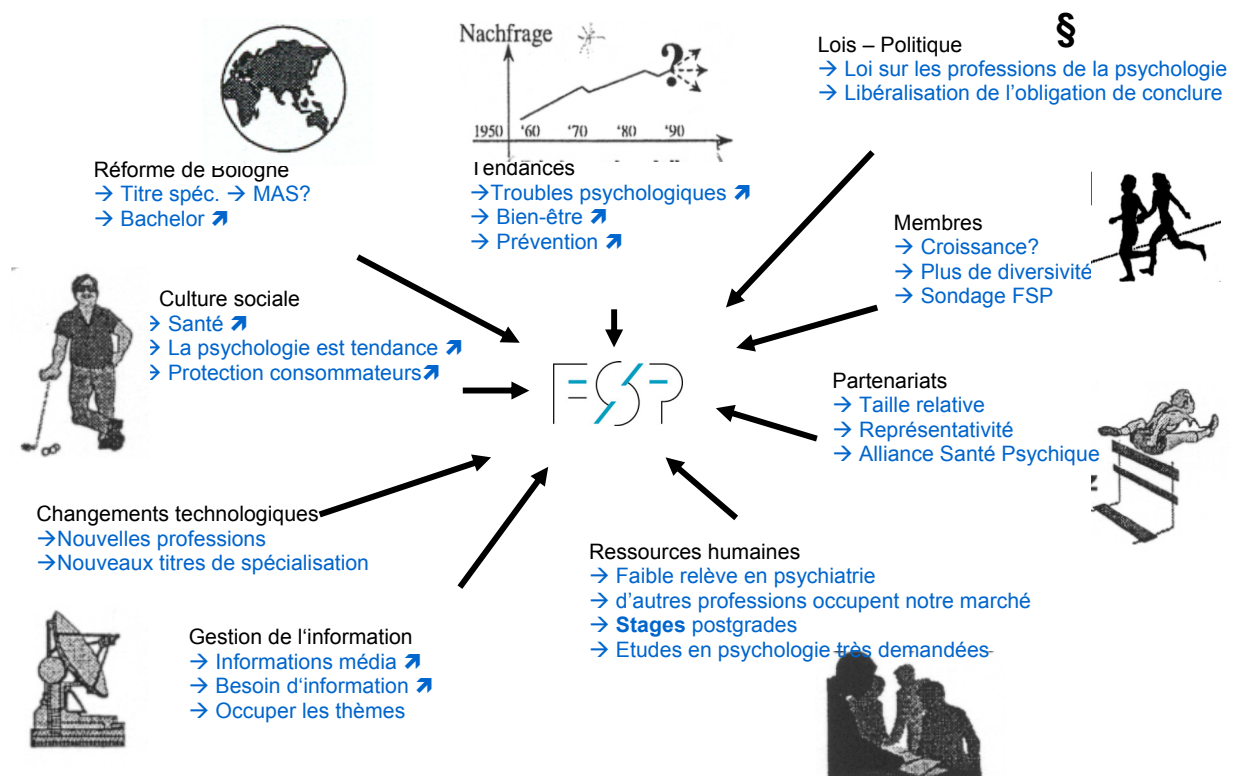
Gestion efficace: L'analyse de l'environnement professionnel, le programme de législation ou les stratégies prévisionnelles doivent obligatoirement être accompagnés par une gestion efficace. Il faut une grande compétence de direction ainsi qu'une observation permanente des changements internes et externes pour atteindre les objectifs fixés. Afin de garder le cap et d'effectuer, si nécessaire, des corrections, nous avons entrepris les premiers pas vers l'introduction d'un controlling, autant sur le plan opérationnel que stratégique.

Gestion anticipative : Sous la devise «Cap sur les 20 prochaines années», le Comité a donné en septembre 2007 le signal de départ pour l'intégration à long terme de nouveaux champs professionnels. A l'occasion de sa réunion du mois d'avril, il a été très satisfait de prendre connaissance de sept projets traitant de «nouveaux champs professionnels» et en a retenu trois lors de sa séance d'octobre 2008. Ces derniers profiteront d'un soutien financier jusqu'à fin 2010: la psychologie interculturelle, la psycho-oncologie ainsi que le projet «psychologie de santé et de prévention».

Réunions du Comité

En 2008, le comité a siégé les 22 février, 17 avril, 29 mai, 27 juin, 29 août, 17 octobre et 12 décembre. D'autres réunions avec les délégué(e)s, les président(e)s des associations affiliées et des commissions ont eu lieu le 18 avril (Journée des président(e)s à Genève), 30 mai (Assemblée des délégué(e)s à Berne), 18 octobre (Journée des président(e)s à Berne) et le 29 novembre (Assemblée des délégué(e)s à Berne). De même, le Comité a siégé les 2 et 3 avril lors de sa retraite à Soleure, le 28 juin au Congrès commun des Sociétés de Psychothérapie à Zurich, les 3 et 4 octobre lors de la retraite du Comité à Soleure, de même que le 12 décembre lors d'un dîner avec les commissions de la FSP.

Contexte FSP



Perspectives 2009 à 2010

Les priorités de l'activité 2009 à 2010 du Comité, en ce qui concerne la gestion stratégique, résultent du programme de législature 2009-2013 et s'étendent aux affaires courantes, au controlling et à l'accompagnement de la politique professionnelle de la FSP. Les éléments essentiels du programme de législature couvrent les domaines clés de la FSP: représentation des intérêts, formation postgrade et continue, qualité et éthique. Cela étant, la réalisation du programme de législature est étroitement liée à la politique professionnelle et dépend largement, directement ou indirectement, de l'issue des débats sur la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy). L'une des tâches prioritaires du Comité pour les années 2009 et 2010 sera donc d'anticiper les changements politiques tout en restant vigilant à l'équilibre des forces, de discerner les intérêts politiques afin de les gérer avec sensibilité.

En outre, le Comité devra réviser les nombreux règlements et directives de la FSP qui doivent être adaptés aux nouveaux statuts et accompagnera les travaux d'introduction d'un nouveau système de juridiction de la FSP. Ce dernier doit garantir des décisions juridiquement correctes, autant dans la forme que dans le fond.

Le Comité devra en outre se pencher sur un plan financier à moyen terme, englobant les quatre années à venir et qui s'appuie sur les estimations financières liées aux objectifs et mesures du programme de législature 2009-2013.

Commissions de la FSP

La fin de l'année 2008 a permis aux commissions de la FSP de clore une période mouvementée. Dans le cadre de la restructuration de la FSP, quatre des huit commissions de l'AD sont maintenant subordonnées au comité (CA, CORED, CTSC, CFPFC) et deux ont été regroupées (CG, COFI). La nouvelle période de législature commence pour toutes les commissions par l'adaptation de leurs règlements aux nouveaux statuts de la FSP.

Commission de l'ordre professionnel (COP)

La COP s'est réunie à quatre reprises en 2008, deux fois pour une demi-journée de travail et deux fois pour une journée entière. Les six membres de la commission ainsi que Mme Fürst, secrétaire en titre de la COP, ont à chaque fois été présents et ont contribué au bon déroulement des séances de travail. Les membres de la COP ont fourni un travail important sur les plaintes reçues par la commission (gestion des affaires, audition des parties, rédaction de décisions, etc.). La commission a aussi été régulièrement sollicitée, au sein de la FSP ou par d'autres personnes et organisations, au sujet de questions ayant trait à la déontologie et à l'éthique dans le champ de la psychologie. Enfin, la commission a entamé au cours de cette année une révision en profondeur du code déontologique et du règlement, dans la continuité de la révision des statuts de la FSP.

En 2008, huit nouvelles affaires ont été portées à la connaissance de la COP, soit une de plus qu'en 2007. Avec les 10 affaires en cours de 2007, la COP a donc eu à traiter 18 dossiers au cours de l'année. Plusieurs affaires qui étaient suspendues en 2007 pour raisons formelles ont été réactivées, ce qui a notablement augmenté le volume de travail de la commission.

La commission a pris à trois reprises au cours de l'année une décision après une procédure de plainte aboutie. A chaque fois, elle est arrivée à une conclusion d'absence d'infraction au code déontologique. Aucune sanction ou mesure n'a donc été prononcée en 2008. A la fin de l'année, et à la connaissance de la COP, un recours contre une de ses décisions était encore en suspens devant la Commission de recours.

Deux plaintes ont pu être réglées par un accord à l'amiable au moyen d'une médiation.

Au cours de l'année, la commission a renoncé à entrer en matière sur deux plaintes. Pour l'une, elle manquait d'éléments pour ouvrir une procédure, et ce malgré une demande de renseignements complémentaires de sa part. Pour l'autre, la plaignante n'était pas légitimée à porter plainte, car ce n'était pas elle qui était la cliente du psychologue qu'elle dénonçait. Enfin, neuf plaintes étaient encore en cours de procédure à la fin de l'année.

Cette année encore, comme il le fait depuis 2002, Jürg Forster, membre de la Commission de l'ordre professionnel, a représenté la FSP auprès du Standing Committee on Ethics (SCE) de l'European Federation of Psychologists' Associations (EFPA), qui regroupe 32 associations nationales de psychologues de toute l'Europe, y compris la Turquie. L'EFPA vient de publier un ouvrage remarquable sur la déontologie des psychologues en Europe¹.

Au cours de l'année 2008, les six membres de la commission ont poursuivi leur tâche dans une atmosphère de convivialité et avec grand sérieux. Il s'agit de Leena Haessig (Vice-présidente), Karin Brantschen, Ruth Dalcher-Hirschel, Sandrine Burnand, Jürg Forster et Daniel Stern (Président). La commission cherche à compléter son effectif, d'autant qu'une démission est prévue pour 2009.

Au cours de cette année, la commission s'est attelée à la révision du code déontologique et du règlement des plaintes. La commission souhaite proposer un code déontologique profondément remanié, qui ne serait pas simplement une évolution du code actuel (dernière révision en 2002). Le projet s'inspire très directement du Métacode de l'EFPA, qui propose aux associations de psychologues des pays européens une référence commune en matière d'éthique professionnelle.

Le travail de révision du règlement des plaintes s'inscrit dans la réforme plus globale du «système de juridiction de la FSP». Cette réforme implique également la Commission de recours et bénéficie de l'appui de M^e M. Vonmoos, avocat, qui a été mandaté par la Commission de gestion pour faire une analyse du système actuel et faire des propositions de modifications. Un des objectifs est de rendre les procédures de traitement conformes aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme.

En 2009, la commission poursuivra ce travail de révision et continuera évidemment de traiter dans l'intérêt de notre profession les affaires en cours et les nouvelles plaintes qui seront portées à sa connaissance.

Daniel Stern, Président de la Commission de l'ordre professionnel

Commission financière (COFI)

Au premier plan des activités de l'année 2008 se trouvait la révision des statuts de la FSP ainsi que le regroupement prévu de la Commission des finances et de la Commission de gestion avec effet au 1^{er} janvier 2009. Les deux commissions ont collaboré intensivement afin d'élaborer un nouveau règlement de gestion. Afin de minimiser les frais de déplacement, la COFI a «siégé», pour la première fois, et avec succès, par conférence téléphonique.

Une autre priorité dans le cadre de la révision des comptes de l'exercice 2007 a été accordée, sur proposition de la comptable, Mme Christin Rieder, au «coût du personnel». Il s'agit là d'un volume financier important qui demande une application correcte des dispositions légales relatives aux assurances sociales.

La COFI s'est également penchée sur le budget 2009 et sur les comptes prévisionnels périodiques.

Etant donné que Josiane Charmillot et Roland Buchli, tous deux membres de la COFI, revêtent également la fonction de président auprès d'une association professionnelle de la FSP et, dans le cas de Josiane Charmillot, également d'une association cantonale, ils ne peuvent plus, selon les nouveaux statuts de la FSP, siéger simultanément à la commission (à partir du 1^{er} janvier 2009 Commission de gestion, CG). Ils ont donc informé le Président de la Commission de gestion, François Stoll, qu'ils accepteraient de poursuivre leur travail au sein de la commission jusqu'à la prochaine Assemblée des délégué(e)s en 2009 et éventuellement au-delà, soit jusqu'à ce que la CG dispose de suffisamment de membres pour fonctionner correctement. La COFI tient à souligner encore une fois le travail fiable,

¹ Lindsay G., Koene C., Øvreeide H. & Lang F. (2008): Ethics for European Psychologists. Hogrefe (214 p., € 29.95).

circonspect et de bonne qualité effectué par la comptable Christin Rieder. Tous nos remerciements !

Je souhaite également remercier très cordialement les membres Josiane Charmillot et Katharina Stress pour toutes ces années de collaboration et de soutien.

Membres: Roland Buchli, Président, ASPEA; Josiane Charmillot, AJBFPP; Katharina Stress, VBP; représentant du comité: Markus Hartmeier; représentante du Secrétariat général de la FSP: Christin Rieder.

Roland Buchli, Président de la Commission des finances

Commission de gestion (CG)

Avant l'AD du 30 mai 2008, nous avons encore l'espoir légitime de pouvoir présenter quelques candidatures pour compléter la CG. Mais les personnes pressenties n'ont – après plusieurs contacts – malheureusement pas donné suite. Les deux membres de la CG signataires ont alors tenté, avec l'aide de Silvia Schaller, de remplir leur mission. La fusion prévue – et aujourd'hui réalisée – avec la Commission des finances était à ce moment un argument contre un élargissement important de la CG. Cette commission ne s'est donc réunie que trois fois en 2008. Grâce à notre excellente collaboration, basée sur une coopération de longue date, nous avons pu régler de nombreux points rapidement par téléphone ou courrier électronique.

Nous considérons notre tâche comme une prestation de soutien et de contrôle au service des objectifs définis dans les statuts de la FSP. Cette conception a été confirmée par l'art. 2, «Activité et autonomie», du Règlement de gestion 2009.

Principaux thèmes 2008

Statuts et règlement interne FSP 2009: Le Président de la CG s'est engagé avec un rôle de soutien et de clarification au sein du Groupe de pilotage chargé d'établir les statuts 2009 de la FSP ainsi que le Règlement interne 2009. Ce travail, débuté en 2004 par l'AD, avait pour mission d'entreprendre une analyse de la Fédération. La CG a joué dans cette phase et durant celles qui ont suivi un rôle décisif.

Règlement pour la nouvelle CG: Le nouveau règlement de la Commission de gestion devait tenir compte tout à la fois de la fusion COFI-CG et des aspects découlant des nouveaux statuts. Stefan Thommen, Conseiller, s'est chargé de l'importante rédaction d'un premier projet du règlement. La Conférence présidentielle ainsi que la COFI et la CG l'ont ensuite complété. Le résultat a finalement pu être soumis à l'Assemblée des délégué(e)s, qui l'ont plébiscité dans son intégralité, ce dont nous nous réjouissons.

Système de juridiction de la FSP : Depuis sa création, la FSP s'efforce autant en interne qu'envers des tiers de garantir l'ordre et la justice. Pour pouvoir espérer que des décisions importantes soient approuvées, les démarches et le respect des instances décisionnaires, tout comme la transparence et la cohérence, sont primordiaux. L'AD a confié à la CG la mission de faire réaliser une analyse de la situation actuelle par un juriste, avec d'éventuelles possibilités d'amélioration. L'avocat bernois, M^e Michael Vonmoos, qui a déjà travaillé pour plusieurs fédérations, a accepté cette mission. Il a d'abord établi une proposition de mode opératoire. Une première réponse (analyse) sera communiquée au cours des prochains mois au Comité, aux commissions concernées et à la Conférence présidentielle.

Commissions surchargées: Les nouveaux statuts et le règlement interne définissent quelques principes d'organisation tant pour les commissions du Comité que pour celles de l'AD. Chaque commission doit réfléchir en interne à la manière de s'organiser au mieux pour que son travail soit efficace et au service des clients. Lorsque des améliorations sont possibles, il convient d'en prendre l'initiative et, au besoin, d'en informer le Comité ou l'AD (ou soumettre des demandes motivées et axées sur des solutions via la voie hiérarchique). Dans deux cas, la CG a communiqué ses propositions aux organes concernés.

Composition de la nouvelle CG: La CG est composée, à partir du 1^{er} janvier 2009 ad intérim, de Samuel Rom, Roland Buchli, Josiane Charmillot, Katharina Stress et François Stoll. L'art. 31, alinéa 3, des statuts stipule: «La CG est composée de trois à cinq membres qui ne doivent faire partie d'aucun autre organe de la FSP à l'exception de l'AD.» Pour cette raison, autant Mme Charmillot que M. Buchli, qui président chacun une association de la FSP, doivent en démissionner. M. Stoll préside la CG depuis sa création en 2003 et est démissionnaire. Nous sommes en pourparlers avec quatre membres de la FSP qui seront présentés aux délégué(e)s et président(e)s en tant que nouveaux membres de la CG dès que leurs dossiers de candidature seront établis.

Samuel Rom et François Stoll, Commission de gestion

Commission de recours (CR)

La Commission de recours s'est réunie cinq fois en 2008 (18 février, 28 avril, 7 juillet, 12 septembre et 21 novembre). Huit affaires terminées ont été gardées en suspens ou ont fait l'objet d'un suivi après renvoi à l'instance en amont, trois dossiers de recours de l'année précédente ont été repris.

Six nouveaux recours ont été reçus en 2008, dont quatre ont pu être traités intégralement avant la dernière session du 21 novembre; deux recours de l'année 2008 seront poursuivis en 2009.

En 2008, la CR a traité ou suivi des recours contre des décisions de la Commission d'admission (5 recours), de la Commission de l'ordre professionnel (6 recours dont 4 affaires clôturées), de la Commission des titres de spécialisation (4 recours dont 2 affaires clôturées), de l'Association des psychologues de l'enfances et de l'adolescence (1 affaire clôturée), de l'Association suisse des neuropsychologues (1 affaire clôturée) et de la Commission de formation postgrade et de formation continue (1 recours).

Dr Norbert Vogt, Président de la Commission de recours

Commission d'admission (CA)

La tâche de la Commission d'admission consiste à vérifier la conformité des demandes d'adhésion au standard FSP. Le règlement d'admission lui sert de base de décision.

Au cours de l'année de référence, elle a traité 551 demandes dont 81 issues de membres actuels (changement d'association ou adhésion dans une autre association). 490 candidat(e)s ont été admis(es) comme membres ordinaires, 5 en tant que membres extraordinaires et 56 demandes ont dû être rejetées. La commission a en outre répondu par téléphone à 329 demandes de renseignement reçues par téléphone ou par courrier électronique.

Lors de ses réunions du 6 juin et du 12 décembre 2008, la CA a vérifié 20 dossiers. Elle a également traité le cas d'un ancien membre de la FSP qui avait démissionné alors qu'une procédure était en cours devant la COP; il a dû être réintégré comme membre du fait qu'il remplissait les conditions formelles d'admission. Avec les 329 demandes d'adhésion mentionnées plus haut, la commission a géré une (sur)charge de travail au niveau de son secrétariat. Pour l'année en cours, des propositions pour améliorer la situation sont en cours d'élaboration. La présidente de cette commission a en outre participé aux journées des président(e)s.

Membres de la commission: Doris Waldvogel, Présidente, ZüPP; Monika Brunsting, OSPP, ASPEA; Patricia Failletaz, APPV; Susanne Kaiser, SSP; Monika Lichtsteiner Müller, VBP.
Secrétariat: Beatrice Vogt et Janique Corminboeuf.

Je remercie tous les membres de la commission de même que Mmes Beatrice Vogt et Janique Corminboeuf pour leur collaboration toujours agréable et constructive.

Doris Waldvogel, Présidente de la Commission d'admission

Commission des titres de spécialisation et des certificats (CTSC)

Cette année a été marquée par une augmentation importante du nombre de demandes de titres de spécialisation, et plus particulièrement dans le domaine de la psychothérapie (+53%). Nous avons décerné le premier titre de qualification complémentaire en psycho-oncologie.

Séances et demandes de reconnaissance: Cinq réunions ordinaires ont été organisées au cours de l'exercice écoulé. Les chiffres des demandes traitées concernant le domaine de la psychothérapie sont les suivants: 291 demandes (190 en 2007) ont été traitées; 185 d'entre elles (115 en 2007) ont été acceptées et 106 (68 en 2007) ont été mises en attente de compléments.

Autres titres de spécialisation décernés:

12 en psychologie de l'enfance et de l'adolescence

10 en neuropsychologie

5 en psychologie clinique

7 en psychologie légale

1 en psychologie du sport

11 en psychologie du développement de carrière et en ressources humaines

3 qualifications complémentaires en psychologie d'urgence

2 qualifications complémentaires en aide aux victimes (LAVI)

2 qualifications complémentaires en psycho-oncologie.

Dans le cadre des conseils personnalisés pour les titres de spécialisation, Mme Bernadette Pham a répondu aux demandes de 39 personnes.

Formation continue: En 2007 avait eu lieu le premier contrôle relatif à la formation continue sur un échantillon de 250 membres tirés au sort. En 2008, le Comité a décidé de renoncer au contrôle jusqu'à reformulation des directives de la formation continue, des directives d'exécution et des processus de contrôle.

Membres: Je profite de ce rapport pour remercier tous les membres de la commission pour leur implication ainsi que pour la richesse de leurs apports individuels. Eugster Nicole, SGRP, Présidente (CDC/CDI), Pham Bernadette, Secrétariat (CDC/CDI).

Membres de la sous-commission des Demandes via cursus (CDC): Cortesi Mechtild (ZüPP, SKJP), Fontana Gasio Paola (PPB), Stambach Staricco Regula (SGP), membre CDC dès le 30.05.2008.

Membres de la sous-commission des Demandes individuelles (CDI): Feyfar Petr (PPB), Geyer Mark (AVP), Jolidon Claude (ATPP), Schneider El Gueddari Nora (AGPsy), Sidler Christine (APPV).

Nicole Eugster, Présidente de la Commission des titres de spécialisation et des certificats

Commission de formation postgrade et de formation continue (CFPFC)

Accréditation des nouveaux cursus: Au cours de l'année 2008, deux nouvelles formations postgrades et un cursus de qualification complémentaire ont été soumis au vote et acceptés par les délégué(e)s de la FSP. Il s'agit des cursus de formation postgrade et de qualification complémentaire suivants:

- Formation postgrade en psychothérapie «Psychothérapie ambulatoire et en milieu hospitalier en psychiatrie», Netzwerk-Psychotherapie.
- Formation postgrade en psychothérapie d'orientation analytique avec accent en psychothérapie d'imagination catathymique, Groupement Suisse de Travail d'imagination catathymique (GSTIC).
- Qualification complémentaire en psychologie d'urgence, Formation des Associations Romandes et Tessinoise des Psychologues (FARP).

Nouveaux cursus soumis: En cours d'exercice, quatre nouvelles formations postgrades et quatre cursus de qualification complémentaire ont été soumis à la CFPFC pour accréditation.

Autres cursus en cours de traitement par la CFPFC au cours de l'exercice 2008:

Au cours de l'année concernée par ce rapport, sept cursus de formation postgrade et de qualification complémentaire ont été examinés par la CFPFC et sont encore en cours de traitement.

Progrès des cursus en Suisse romande et au Tessin: La CFPFC continue à être particulièrement attentive aux cursus de formation postgrade en français et en italien. En cours d'exercice, un cursus de qualification complémentaire en psychologie d'urgence de la Formation des Associations Romandes et Tessinoise des Psychologues (FARP) a été reconnu. D'autre part, deux cursus francophones de formation postgrade ont été soumis pour examen à la CFPFC.

Examen des cursus de formation postgrade: Selon les principes directeurs FSP pour la reconnaissance des cursus de formation postgrade, un cursus de formation postgrade doit être en adéquation avec les derniers développements importants des connaissances scientifiques. Pour les cursus qui ne se réclament pas d'une méthode psychologique ou psychothérapeutique qui a déjà fait ses preuves mais qui constituent ou veulent constituer une méthode autonome, la CFPFC s'adjoint l'aide d'experts pour procéder dans un premier temps à une évaluation de l'orientation du cursus et de l'efficacité de la méthode enseignée.

Les critères d'évaluation pris en compte par les experts afin d'évaluer le caractère scientifique de l'orientation et de la méthode concernent les domaines suivants: capacité à s'intégrer socialement au sein de la communauté scientifique, contexte historique et hypothèses fondamentales dont s'inspire le cursus, théorie de la personnalité à laquelle se réfère le cursus, description des caractéristiques fonctionnelles ou dysfonctionnelles de l'individu.

Concernant l'évaluation de l'efficacité, l'estimation des experts se base sur l'étude des documents – généralement des études scientifiques empiriques – fournis par le prestataire de la formation. Il existe une diversité d'études évaluant l'efficacité, et cette efficacité devrait être démontrée à l'aide d'au moins deux types d'études différents.

Peaufinage des principes directeurs: La CFPFC s'est donné pour objectif le remaniement des principes directeurs de la FSP en matière de reconnaissance des cursus de formation postgrade et des cursus de qualification complémentaire et plus particulièrement dans l'optique de la LPsy. Ce travail débutera dès le début de l'année 2009.

Personnel: La CFPFC a vécu des modifications importantes au niveau de sa composition pendant l'année 2008. La CFPFC a ainsi pris acte de quatre démissions: Mariafranca Tassielli (représentante du Secrétariat général FSP, fin décembre 2007), Mme M. Vogel (avril 2008), Johann Krempels (novembre 2008) et Susanne Eschmann (novembre 2008). Nous aimerions profiter de l'occasion qui nous est fournie ici pour remercier très chaleureusement ces membres sortants pour leur engagement au sein de la CFPFC ! Durant cette même année, un membre italophone, Despina Gravvani (mai 2008), ainsi qu'un membre alémanique, Therese Mühlebach (octobre 2008), ont été élues.

Environ 20 demandes de reconnaissance de cursus (formation postgrade et qualification complémentaire) sont actuellement en cours de traitement par la commission, dont environ deux tiers en langue allemande. L'ensemble de ces cursus ne peut être traité par seulement trois membres, d'autant plus que ceux-ci sont relativement nouveaux dans la commission et doivent donc encore se familiariser avec le travail de la commission. La situation de la CFPFC durant cette année a fait qu'elle n'a pas eu d'autre choix que d'établir une liste de priorités dans le traitement des dossiers, et de bloquer le traitement de toute nouvelle demande, principalement de langue allemande.

La CFPFC cherche encore un nouveau membre de Suisse alémanique pour compléter sa composition. L'idéal serait que cette personne ait terminé une formation postgrade reconnue par la FSP et connaisse bien le paysage suisse de la formation postgrade et continue. Le ou la candidat(e) pour la CFPFC devrait si possible posséder un titre de spécialisation en psychothérapie FSP, étant donné que 90% des cursus soumis relèvent du

domaine de la psychothérapie. Les candidats potentiels de la CFPFC devraient parler et écrire couramment une des deux langues nationales (allemand ou français) et pouvoir bien comprendre l'autre (parlée et écrite).

En 2008, des projets internes comme le fil rouge et la garantie de la qualité, les demandes de reconnaissance de certains cursus, entre autres, n'ont pas pu être traités comme nous l'aurions souhaité en raison des départs ou arrivées de membres. La nouvelle composition de la commission à fin 2008 devrait à terme permettre de traiter les questions restées en suspens et surtout de pouvoir procéder à l'évaluation des cursus pour l'instant non traités.

Membres de la Commission au 31 décembre 2008: Jérôme Rossier, Prof. Dr phil. (Lausanne, depuis mai 2004, AVP, SGP/SSP), Président de la CFPFC depuis décembre 2008, Despina Gravvani, DESS en psychologie clinique et pathologique de l'Université de Rouen/France (Casima, depuis mai 2008, ATPP), Therese Mühlebach, (lic. phil. Université de Zürich) (depuis octobre 2008, ZüPP), Carole Raveane, (lic. psych.) (Secrétariat général FSP, responsable de la formation postgrade).

Réunions: Au cours de l'exercice 2008, la CFPFC s'est réunie à dix reprises (demi-journées). La Commission a réussi à respecter son budget grâce à un règlement interne rédigé précédemment. Ce règlement fixe l'indemnisation supplémentaire pour l'étude et la préparation des dossiers, sans que cela n'occasionne de dépassement de budget.

Jérôme Rossier, Président de la Commission de formation postgrade et de formation continue

La Commission de rédaction (CORED)

Au cours du dernier exercice, la Commission de rédaction (CORED) s'est réunie pour deux séances ordinaires. Les sujets majeurs traités ont été la planification des dossiers ainsi que la recherche d'auteur(e)s. Les éventuels auteur(e)s intéressé(e)s trouvent un résumé des articles parus dans *Psychoscope* ainsi que la liste des dossiers en projet sur le site Internet www.psychologie.ch. Cette liste est régulièrement mise à jour et publiée dans *Psychoscope*.

Depuis toujours, la Commission de rédaction base son activité sur la publication de textes relatifs à la psychologie et écrits par des psychologues. Afin de mieux répondre à cet objectif fondamental, la Commission de rédaction a commencé l'année dernière à établir un plan de parution sous la forme d'une liste des thèmes prévisionnels. Cette planification offre l'avantage de pouvoir contacter suffisamment tôt les éventuels auteur(e)s de renom, ayant des compétences scientifiques reconnues, pour leur demander de publier dans *Psychoscope*.

Lors de l'Assemblée des délégué(e)s du 24 juin 2008, Madame Susy Signer-Fischer du Centre de diagnostic du développement et de la personnalité (ZEPD) de l'Université de Bâle a été élue à l'unanimité comme nouveau membre de la CORED. La commission souhaite bien cordialement la bienvenue à la nouvelle recrue. Cependant, la Commission de rédaction est toujours à la recherche d'un membre de langue maternelle française.

Dossiers scientifiques traités en 2008

- Psychoscope 1-2/2008: Vom Leben im Seitenwagen: Hirnverletzungen und ihre Folgen / La neuropsychologie: espace physique et relationnel
- Psychoscope 3/2008: Wenn Kinder gehen: Was tut die Psychologie? / Le suicide: un tabou à faire tomber
- Psychoscope 4/2008: Euro 2008 und Psychologie: Von Heimvorteil bis Fanarbeit / Euro 2008 et psychologie: échauffement mental
- Psychoscope 5/2008: Suchtprävention: Massarbeit gefragt / Drogues et prévention: importance du travail thérapeutique

- Psychoscope 6/2008: Berufseinstieg und Psyche: Wunsch und Wirklichkeit / Psychologie de la transition: un passage pas toujours facile
- Psychoscope 7/2008: Virtualität und Verhalten: Erfolgreiche Online-Therapien / Internet et comportements: les risques de dépendance
- Psychoscope 8-9/2008: Notfallpsychologie an Schulen: Antworten auf neue Szenarien / Psychologie d'urgence: intervention dans les écoles
- Psychoscope 10/2008: Psychologie im Strafvollzug: Therapien zur Deliktprävention / Psychologie et prison: comment s'en sortir ?
- Psychoscope 11/2008: Geld und Jugend: Die Menschen hinter den Zahlen / L'argent et les jeunes: une relation pas toujours facile
- Psychoscope 12/2008: Weg in die Selbständigkeit: Zufriedenheit dank Autonomie / Vers l'indépendance: une voie longue et complexe

Membres de la commission: Carla Lanini-Jauch, Présidente a.i., Michela Elzi Silberschmidt, Rafael Millan, Cornelia Schönenberger, Susy Signer-Fischer (depuis le 30 mai 2008), Susanne Birrer, rédactrice de la partie en langue allemande, Vadim Frosio, rédacteur de la partie en langue française.

Pour de plus amples informations: www.psychologie.ch>Publications>Psychoscope. Pour toute question ou suggestion de thèmes, les membres de la Commission se tiennent volontiers à votre disposition.

Carla Lanini-Jauch, Présidente a.i. CORED

Rapport annuel du Secrétariat général

L'activité du Secrétariat général en 2008 a été marquée par deux événements majeurs: les nouveaux statuts et leur transposition en règlements, ainsi que la forte augmentation du nombre des membres.

Espace membres et services

La croissance de la FSP poursuit sa tendance ininterrompue à la hausse depuis 20 ans déjà, et l'année 2008 n'a pas fait exception avec 495 nouveaux membres. Avec un départ de 139 membres, le solde positif s'élève donc à une augmentation nette de 356 membres. A la fin de l'année 2008, la plus grande organisation professionnelle de psychologues et psychothérapeutes de Suisse comptait 5'857 membres et 40 associations affiliées incluant toutes les principales spécialités et orientations du domaine de la psychologie. Du fait de l'augmentation continue du nombre de ses membres, du large éventail de connaissances professionnelles et du fort ancrage régional des associations affiliées, la FSP se distingue clairement en tant que représentante des intérêts des psychologues et psychothérapeutes en Suisse.

Tous les ans, plus de 500 demandes d'affiliation arrivent en moyenne au Secrétariat général de la FSP. De ces dossiers, 70 à 100 en moyenne concernent un diplôme étranger et représentent, en raison du pays d'origine et des nombreuses études en patchwork, un défi particulier pour la collaboratrice chargée de ces demandes.

Le travail de vérification de l'équivalence des diplômes étrangers a fortement augmenté ces dernières années. D'un côté, l'application de la réforme de Bologne ne se fait pas à la même vitesse dans toutes les universités européennes. D'une autre côté, nous enregistrons de plus en plus de demandes issues de pays pour laquelle la Commission d'admission ne peut pas s'appuyer sur une décision antérieure. En 2004, nous avons environ 675 membres titulaires d'un diplôme étranger. Aujourd'hui, il y en a presque 1'000. Il s'agit pour une grande partie de diplômes de l'Union européenne mais aussi d'autres pays: Egypte, Algérie, Argentine, Australie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chili, Costa Rica, Géorgie, Honduras, Inde, Iran, Israël, Japon, Canada, Colombie, Congo,

Croatie, Cuba, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Afrique du Sud, Uruguay, Etats-Unis, Venezuela, Biélorussie, Serbie, Turquie, Ukraine.

Après la mise en place au rythme quasi mensuel de nouvelles prestations de services en 2007, 2008 a été moins riche. Le Secrétariat général a néanmoins pu offrir de nombreux services aux membres: janvier 2008, extension des conseils juridiques pour les membres FSP; février 2008, amélioration de la gestion des mots de passe pour les mises à jour individuelles de la base de données; avril 2008, mise à la disposition de présentations de la FSI pour des intervenants intéressés; mai 2008, premier sondage électronique auprès des membres FSP; septembre 2008, les secrétariats des associations affiliées qui ne sont pas membres bénéficient d'un accès à l'*Espace membres* protégé du site Internet; octobre 2008, lancement d'une nouvelle offre avantageuse de partenariat avec le loueur automobile Hertz; novembre 2008, publication dans l'*Espace membres* de la FSP de cinq fiches thématiques sur les conditions pour l'exercice de la profession de psychologue en Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne et Autriche.

Ressources humaines

En 2008, la FSP a pu souhaiter la bienvenue à Verena Schwander, Secrétaire générale adjointe, Dr en droit et lic. phil., Carole Raveane, lic. psy, responsable de la formation continue FSP et Silvia Gassmann, accueil et secrétariat. La Secrétaire générale, Silvia Schaller, et Ursula Goebel, employée accueil et secrétariat, ont quitté le Secrétariat général de la FSP.

Informatique

Dans le domaine de l'informatique, il s'agissait principalement de détecter les besoins actuels et futurs et de préparer le terrain à une interface informatique aussi efficace que conviviale, tant pour les organes internes de la FSP que pour ses membres. Sans oublier bien entendu les exigences de demain en matière de protection et de sécurité des données.

Répertoire des psychologues: Depuis mai 2008, nous enregistrons le processus de recherche des utilisateurs du répertoire des psychologues sur notre site Internet. Les données ci-après se réfèrent donc aux 12 derniers mois (mai 2008 à mai 2009). En tout, 14'912 personnes ont effectué 48'970 recherches, soit en moyenne 141 recherches par jour. En moyenne le système a proposé 77 noms de psychologues. Le terme le plus recherché, dans toutes les langues, concerne l'aide psychologique aux couples (thérapie de couple, conseils pour les couples), suivi de près du terme «dépression». Des psychologues titulaires d'un titre de spécialiste en psychothérapie ont été recherchés 12'154 fois et les psychologues de l'enfance et de l'adolescence ont enregistré 1'459 demandes.

La répartition géographique des demandes de recherche donne une illustration intéressante du marché des prestations psychologiques: la demande la plus importante se situe dans le canton de Zurich avec 3'854 demandes (246'228 propositions), suivi par le canton de Vaud, 2'863 demandes de recherche (94'565 propositions), Berne, 2'444 demandes (116'743 propositions) et Genève, 1'745 demandes (51'996 propositions).

Communication

Contacts médias: Cette année encore, le service de presse a dû répondre à en moyenne deux à cinq demandes par semaine. La plupart des journalistes recherchent un(e) professionnel(le) en tant que partenaire pour des sujets de société actuels tels que les fous du volant, l'abus d'enfants, la violence des jeunes, les tueurs forcés, les effets psychologiques de la crise économique, mais aussi sur des thèmes plus généraux tels que couple et crise, consommation excessive ou stress au travail. Dans presque tous les cas, il a été possible de mettre les journalistes en relation avec des psychologues FSP et de vérifier les articles parus dans notre revue de presse.

Communication interne: Au cours de l'année de référence, ce sont en tout quatre *Infoflashs* qui ont été envoyés aux décideurs de la FSP, aux président(e)s des associations affiliées et des commissions, aux délégué(e)s et au Comité de la FSP. Quatre *Newsletters* ont été distribuées à tous les membres de la FSP qui ont une adresse e-mail active. Les membres de la FSP peuvent également retrouver l'ensemble des éditions des *Newsletters* dans l'*Espace membres* protégé du site Internet www.psychologie.ch.

Psychoscope: La rédaction de *Psychoscope* a corrigé, souvent (re-)révisé, mis en page et préparé à l'impression le nombre exact de 528 pages en 2008. La nouvelle présentation, introduite en 2007, a fait ses preuves en termes de facilité de lecture et de liberté de mise en page. Les éditions de notre *Psychoscope* peuvent être consultées pendant une année après leur parution au format PDF dans l'*Espace membres*. Cette période écoulée, le numéro correspondant est mis en ligne dans la partie publique du site FSP (www.psychologie.ch). Par ailleurs, même les médias se servent volontiers de *Psychoscope* comme source d'inspiration pour leurs dossiers du mois ou autres rubriques similaires.

Internet: Le site Internet de la Fédération, remanié en 2007, a été appelé en moyenne 20'700 fois par mois en 2008. La page la plus consultée est celle des offres d'emploi, si bien que la page est désormais considérée comme un outil efficace pour tous les psychologues et psychothérapeutes à la recherche d'un emploi (54'999 visites). Les statistiques des visiteurs placent le répertoire des psychologues, sous «Recherche psychologue», en deuxième place (18'499 fois). Les informations concernant la Fédération ont été consultées environ 9'200 fois; 8'514 personnes ont consulté les pages de la FSP sur la formation, la formation postgrade et continue et nos membres se sont connectés 6'424 fois à l'*Espace membres* protégé.

Connexions par mois, moyenne annuelle, à www.psychologie.ch

	2006	2007	2008
Nombre	11'017	15'964 (+45 %)	20'701 (+ 30 %)

Sondage: Afin de mieux connaître les besoins ainsi que la situation professionnelle de ses membres, la FSP a effectué au début de l'été 2008, pour la première fois dans l'histoire de la FSP, un sondage électronique en ligne auprès de ses membres. Les réponses fournies par 574 membres de la FSP, soit un taux de retour de 12.7 %, nous ont fourni des réponses intéressantes sur la situation professionnelle des personnes interrogées: plus de la moitié des sondé(e)s exercent une activité indépendante et salariée en même temps, le taux de satisfaction en ce qui concerne le temps de travail est très élevé, les hauts revenus sont au rendez-vous après les 50 ans, les revenus des femmes sont nettement inférieurs. Ce sondage a également démontré une satisfaction moyenne concernant les services de la FSP et une offre en formation jugée comme satisfaisante.

Formation postgrade et continue

Dans le cadre de l'Académie FSP, une formation continue en psychologie d'urgence ainsi que cinq cours spécialisés (handicaps mentaux et psychothérapie; introduction à l'expertise pronostique de la psychologie médico-légale; protection des enfants par le travail avec les parents; connaissances de base en psychopharmacologie; stage d'approfondissement en psychopharmacologie) ont été organisés en 2008. Le calendrier initial prévoyait deux formations continues, mais, par manque d'inscriptions, la deuxième formation a dû être annulée. Quant aux cinq cours spécialisés prévus, ils ont tous eu lieu; à noter toutefois qu'un de ces stages a dû être déplacé du printemps à l'automne.

En 2008 aussi, le Comité a largement réfléchi à la question: quel avenir pour l'Académie ? Afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, il a chargé le Secrétariat général d'étudier de façon approfondie les trois options ci-après qui pourraient s'appliquer à l'avenir de l'Académie:

- fermeture de l'Académie,
- optimisation de l'Académie,

- élargissement de l'Académie.

Du fait que le Secrétariat général ne possède pas les connaissances spécifiques pour répondre à ces questions, d'une part, et pour obtenir également un avis extérieur sur ce sujet, le Secrétariat général a confié à un organisme externe de l'Université de Berne une étude sur ce sujet.

Dans son rapport final, le Service de coordination de formation postgrade de l'Université de Berne recommande à la FSP d'optimiser son offre actuelle en formation postgrade et continue et, dans la mesure où les ressources financières et humaines le permettent, de l'élargir légèrement. Il justifie cette recommandation par le fait que le potentiel des segments de marché actuels n'est pas encore entièrement exploité. Mais le rapport final précise aussi que les ressources actuellement disponibles pour l'Académie sont insuffisantes pour envisager son optimisation voire son élargissement.

Après avoir pesé soigneusement tous les avantages et inconvénients des trois options, le Comité a décidé de fermer l'Académie. Il motive sa décision notamment comme suit:

- Le Secrétariat général ne dispose que de ressources humaines limitées, qui doivent se charger aussi bien des «tâches quotidiennes» que des projets d'importance centrale pour la FSP comme la Loi sur les professions de la psychologie», «Psychothérapie FSP» ou la réforme de la formation postgrade. Les ressources auxquelles il faudrait faire appel pour l'optimisation ou l'élargissement de l'Académie doivent se consacrer à ces projets.
- L'Académie souffre au sein de la FSP d'une image antérieure négative. En outre, le nom donne, au vu du programme limité de cours, une fausse impression.
- Le concept de l'Académie FSP, datant de 2003, ne correspond plus, depuis longtemps, aux ressources financières et humaines disponibles pour le secteur des formations continues.

Toutefois, le Comité n'envisage nullement d'abandonner complètement la formation continue. En cas de maintien, le nom FSP en tant que prestataire de formation continue resterait présent si la FSP devait s'engager de nouveau davantage dans ce domaine après l'entrée en vigueur de la loi sur les professions de la psychologie.

Politique professionnelle

Loi sur la prévention (LPrév): La nouvelle Loi sur la prévention et la promotion de la santé fixera pour l'ensemble du territoire national les conditions cadre pour l'exercice des différents intervenants dans le domaine de la promotion de la prévention et de la santé. Lors de la consultation du 28 février 2008 organisée par l'OFSP, la Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes (FMPP), Pro Mente Sana et la FSP sont intervenues conjointement avec succès: les maladies psychiques ont trouvé une mention explicite dans le projet de loi malgré l'argument officiel se fondant sur le fait que le terme santé inclut, en théorie, le psychisme. Au préalable déjà, la FSP, la psychiatrie et Pro Mente Sana étaient intervenues, soit ensemble soit après concertation, sous forme d'interventions, de requêtes ou lors de réunions avec les autorités compétentes en faveur de la mention expresse des maladies psychiques dans la LPrév.

Prises de position nationales et cantonales: La FSP a également pris position sur des lois nationales impliquant la psychologie ou qui touchent aux intérêts généraux des membres FSP. Citons à titre d'exemple la révision partielle de la Loi sur les stupéfiants et l'accord de libre passage avec l'UE. En concertation avec les associations cantonales concernées, la FSP s'exprime aussi de plus en plus sur des affaires cantonales, notamment lorsqu'il s'agit de lois et ordonnances relevant du domaine de la santé ou touchant étroitement au domaine de la santé, comme par exemple la loi du canton de Berne sur l'aide aux victimes et la loi sur la santé du canton des Grisons.

TARMED: Le Conseil fédéral a refusé longtemps déjà avant l'introduction du TARMED la participation de la FSP aux consultations. Afin d'y pallier et de rester informée sur les projets novateurs le plus tôt possible, la FSP a établi des liens étroits avec des partenaires

du TARMED. Ces contacts font fonction d'observatoire et contribuent à éviter ou à clarifier des malentendus réciproques suffisamment tôt. Le procédé a déjà prouvé son utilité lorsqu'il s'agit de clarifier les questions et problèmes complexes de nos membres.

Loi sur les professions de la psychologie (LPsy):

Un des engagements majeurs en matière de politique de la profession dans l'année de référence concernait la LPsy. La Commission de la loi psy (ayant la forme de projet selon les nouveaux statuts) a mené diverses actions et travaux afin d'œuvrer en faveur de la loi. Quatre réunions formelles ont eu lieu en soirée à cet effet.

Autres engagements en matière de politique professionnelle: Au cours de l'année de référence, la FSP est également intervenue à l'échelle internationale et nationale dans divers comités et projets pour les intérêts clés de ses membres. Au niveau international, il s'agissait d'interventions dans le cadre de l'EFPA et au niveau national, entre autres, des actions ci-après:

- Projet pour un programme national de protection de l'enfance sous le patronage de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant: améliorer la détection précoce de développements défavorables et initier des mesures de soutien et d'épanouissement individuel appropriées;
- Groupe de travail *Mental Health* au sein de *Public Health Suisse*: pour une meilleure santé psychique et la déstigmatisation des malades psychiques;
- Au sein de l'Union suisse des professions libérales (USPL) concernant la situation des professions libérales: diminution des charges administratives et mobilité nationale et internationale;
- Table ronde des associations Psy: traitement des questions relevant de la psychothérapie déléguée et amélioration des conditions pour un exercice libéral de la psychothérapie;
- Contacts avec des experts: discussions dans les domaines de la politique de santé et de la situation de la psychothérapie dans le passé, à l'heure actuelle et à l'avenir;
- Magazines externes et session confédérale de la jeunesse: actions en faveur de la santé psychique de la population et des priorités politiques appropriées;
- Manifestations organisées par la conférence des directeurs de la santé: pour la santé psychique et une meilleure prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques;
- Recherche sur l'être humain: interventions auprès des partis gouvernementaux ou parlementaires en faveur des revendications concernant la recherche dans le domaine de la psychologie.

Projets

Aide aux victimes et psychologie d'urgence: La FSP avait mis sur pied depuis quelques années des commissions ou des groupes thématiques (depuis 2007) dans le secteur de l'aide aux victimes et de la psychologie d'urgence, qui accompagnaient la formation continue et les projets associés sur le plan professionnel mais étaient également chargés de la mise en réseau des personnes travaillant dans ces domaines. Les mandats confiés aux groupes thématiques ont expiré fin 2008 et le Comité a décidé de ne pas les renouveler. Il est plutôt envisagé de dégager des ressources pour les nouveaux champs professionnels et de les promouvoir comme avaient été promues dans le temps l'aide aux victimes et la psychologie d'urgence.

Projet Poste: Il y a quatre ans, la FSP s'était engagée à mettre à la disposition de la Poste suisse des membres spécialisés dans des interventions de crise. Fort heureusement, depuis cette date, très peu d'interventions ont été nécessaires et les deux partenaires ont décidé d'un commun accord de résilier cette obligation réglée par contrat.

Projet-emploi: Le Projet-emploi pour psychologues au chômage, mis en place par la FSP, est subventionné par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). En mars 2008, le Projet-emploi de la FSP a reçu le label de qualité de l'Association des Organismes de Mesures du marché du travail en Suisse, AOMAS. Ce premier certificat reste valide trois ans avec, toutefois, des audits annuels. En 2008, 157 psychologues ont intégré le projet; 85% des

personnes, qui restent en moyenne 4.4 mois dans ce programme, étaient des femmes, 57% sont âgées de 20 à 29 ans et 39% environ viennent de Suisse romande ou du Tessin. La proportion des participant(e)s qui réussissent à quitter ou interrompre le programme en raison d'un emploi est de l'ordre de 73%: une vraie réussite !

Stressnostress.ch: En 2008, l'association *stressnostress.ch* a pu concrétiser et faire progresser ses trois axes d'action formulés en 2007: la mise en place de nouvelles alliances et coopérations, la professionnalisation des structures, le développement des produits proposés en ligne. La FSP a appuyé la nouvelle orientation de cette association et l'a quittée à la fin de 2008.

International

Secrétaires généraux de l'UE à Berne: Le 11 avril 2008, les secrétaires généraux de l'EFPA étaient les invités du Secrétariat général. Les représentant(e)s des organisations faïtières de Grande-Bretagne, Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Belgique, Autriche et Suisse ont échangé à propos de la situation, du point de vue du droit public, des psychologues et psychothérapeutes dans leurs pays respectifs, discuté des projets européens en cours comme «EuroPsy» et débattu du soutien aux nouvelles associations Psy dans les nouveaux pays membres de l'UE, telle la Bulgarie.

Entretiens de la Psychologie: La FSP a participé pour la première fois au Congrès international des psychologues et psychothérapeutes francophones du 5 au 8 juillet 2008 à Paris. Des experts et des personnalités en provenance de France, de Belgique et de Suisse ont traité exhaustivement, lors des trois jours de congrès, le thème «La position et la plus-value des psychologues dans la société actuelle».

Finances

Les comptes 2008 de la FSP font état d'un excédent et le budget 2009 est presque équilibré malgré les perspectives de mise en œuvre de nombreux projets. Pour les financer, la FSP devra puiser dans les réserves constituées par les bénéfices des années précédentes.

La FSP clôture son bilan 2008 avec un excédent de CHF 67'911.36. Etant donné que diverses charges ont pu être financées par les provisions ci-après des exercices précédents, les comptes annuels 2008 ont été allégés de CHF 28'830 en tout.

Projet / Dépenses	Emploi de réserves en CHF
Montant d'amortissement pour le nouveau logiciel comptable (en service depuis le 01.01.2008)	13'720.00
Projet : Norme ISO pour évaluations psychologiques	6'110.00
Projet: Web-Mail pour les membres	6'000.00
Cotisation <i>Public Health, Mental Health</i>	3'000.00
Total emploi de provisions	28'830.00

Si nous corrigeons le résultat du bilan 2008 de ces montants, l'excédent réel de la Fédération dégagé en 2008 s'élève à CHF 39'081.36.

Ce résultat présente un net recul par rapport aux résultats des exercices précédents et montre une augmentation des besoins en ressources financières et humaines en 2008. Ceci s'explique notamment par le fait que la phase analytique et conceptuelle en vue d'une nouvelle orientation de la FSP (réforme de la Fédération), initiée entre 2005 et 2007 par les commissions du Comité de la FSP, avait démontré la nécessité d'un positionnement

stratégique clair, dont la réalisation impliquait la planification et la transposition en pratique de projets. La phase analytique et conceptuelle 2005-2007 était nettement moins gourmande en ressources que le sera la mise en œuvre de ces projets. Il faut noter par ailleurs que plusieurs postes du Secrétariat général étaient vacants sur plusieurs mois au cours des années 2006 et 2007.

	2006	2007	2008
Bénéfice dégagé	380'000	331'900	67'900
Ecart avec l'exercice précédent	-	-48'000	-264'000

Bilan

Pour les exercices clos le 31 décembre, en francs suisses, avant affectation du résultat.

Actifs	Observations	2008	2007
Actif circulant			
- Trésorerie		1'529'065.94	1'457'291.44
- Créances		123'730.18	170'637.16
- Factures constatées d'avances		146'941.77	110'280.37
Total Actif circulant		1'799'737.89	1'738'208.97
Actif immobilisé			
- Immobilisations financières	1	400'001.00	355'134.70
- Immobilisations corporelles		75'600.00	88'700.00
- Equipements et installations fixes	2	4'400.00	8'200.00
Total Actif immobilisé		480'001.00	452'034.70
Total Actifs		2'279'738.89	2'190'243.67
Passifs			
Emprunts et dettes à court terme			
- Dettes à court terme		293'280.89	295'453.59
- Factures constatées d'avance		479'712.53	428'225.97
- Provisions à court terme	3	833'401.34	555'431.34
Total Emprunts et dettes à court terme		1'606'394.76	1'279'110.90
Emprunts et dettes à long terme			
- Provisions à long terme	3	26'800.00	50'500.00
- Provisions pour réserve de personnel	1	400'000.00	353'500.00
Total Emprunts et dettes à long terme		426'800.00	404'000.00
Capital de l'organisation			
- Capital libre de la Fédération		178'632.77	175'213.64
- Résultat de l'exercice		67'911.36	331'919.13
Total Capital de l'organisation		246'544.13	507'132.77
Total Passifs		2'279'738.89	2'190'243.67

Compte d'exploitation (Compte de résultat)

Pour les exercices clos le 31 décembre, en francs suisses.

Produits d'exploitation	Observations	2008	2007
- Cotisations des membres		2'296'833.00	2'255'035.00
- Produits Psychoscope / Internet		251'563.22	205'741.60
- Produits de services aux membres		273'674.40	239'580.45
- Produits formation postgrade et continue		218'870.85	177'543.00
- Versements SECO au titre du programme d'emploi	4	366'521.26	340'603.50
- Produits divers		153'264.80	168'152.10
- Variation Ducroire		22'690.00	- 30'490.00
- Réductions de recettes		- 26'593.24	- 19'340.36
Total Produits d'exploitation		3'556'824.29	3'336'825.29
Charges pour prestations externes			
- Documentations FSP-	5	- 23'715.60	- 2'793.85
- Prestations externes Psychoscope		- 167'140.90	- 166'157.49
- Prestations de service aux membres		- 191'630.99	- 171'883.74
- Charges pour autres prestations externes		- 32'424.50	- 26'472.25
Total Charges pour prestations externes		- 414'911.99	- 367'307.33
Charges de personnel			
- Charges de personnel Secrétariat général	6	- 1'909'920.69	- 1'676'728.64
- Charges de personnel Comité/Commissions		- 199'339.33	- 184'555.70
- Charges de personnel traductions		- 73'172.29	- 72'428.32
- Charges de personnel divers	7	- 198'574.96	- 163'975.22
- Autres charges de personnel		- 133'564.68	- 129'237.13
Total Charges de personnel		- 2'514'571.95	- 2'226'925.01
Charges d'exploitation			
- Charges pour locaux	8	- 131'619.62	- 147'071.94
- Entretien, réparations, remplacement		- 4'780.65	- 4'198.76
- Assurances		- 5'704.46	- 5'774.54
- Charges administration et informatique		- 253'854.52	- 213'654.31
- Conseils d'entreprise et juridiques		- 165'484.80	- 107'211.15
- Publicité, relations publiques	9	- 22'744.95	- 80'562.34
- Amortissements		- 41'973.11	- 33'200.61
Total Charges d'exploitation		- 626'162.11	- 591'673.65
Résultat financier			
- Produits financiers		44'868.95	38'375.00
- Charges financières		- 3'854.56	- 3'721.33
Total résultat financier		41'014.39	34'653.67
Résultat exceptionnel / impôts			
- Reprise / emploi de provisions		28'830.00	143'382.20
- Produits exceptionnels		1'113	10'822
- Charges exceptionnelles		- 2'058.80	- 5'626.20
- Impôts sur le capital		- 2'165.47	- 2'231.84
Total Résultat exceptionnel / impôts		25'718.73	146'346.16
Résultat de l'exercice (bénéfice)		67'911.36	331'919.13

Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice

1. Immobilisations financières / réserve pour personnel
La réserve pour personnel est destinée à garantir le versement des salaires des collaboratrices et collaborateurs salarié(e)s (y compris 13 mois au prorata et charges sociales) pendant trois mois. Ce montant est placé sur compte de dépôt auprès de Postfinance. Cette forme de placement permet de pouvoir disposer rapidement des fonds tout en garantissant le meilleur revenu dans de telles conditions.
2. Immobilisations pour équipements et installations
Ce poste concerne les travaux menés dans les années 2002/2003 pour transformer des locaux dans la cave du siège, Choisystrasse 11 à Berne, en salle de réunion.
3. Provisions à court et long termes à caractère de fonds propres
Les provisions à court et long termes à caractère de fonds propres permettront de financer en grande partie les projets prévus pour les exercices 2009 – 2010.
4. Versements SECO au titre du programme d'emploi (Projet-emploi)
La FSP a reçu du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) la mission d'assurer le suivi du programme d'emploi pour psychologues au chômage. Les coûts supportés par la FSP pour ce projet lui sont remboursés par le SECO.
5. Documentation FSP
L'écart élevé de ce poste par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'impression des nouveaux statuts.
6. Charges de personnel Secrétariat général
Afin de disposer de suffisamment de ressources humaines nécessaires à la réalisation des projets en cours, les taux d'occupation des postes dans les domaines «Politique de la profession» et «Formation postgrade et continue» ont été augmentés.
7. Charges de personnel divers
Ce poste comprend les charges de personnel pour des groupes de travail, les intervenants de l'Académie ainsi que les cours OFPP.
8. Charges pour locaux
Ces charges comprennent les coûts pour les locaux ci-après:
 - Secrétariat général FSP, Berne
 - Bureau pour le projet d'assistant, Zurich
 - Bureau pour le projet d'assistant, Lausanne
 - Locations de locaux pour diverses manifestations (AD, journées des président(e)s, autres manifestations et cours)
9. Publicité
La FSP a pu célébrer ses 20 ans d'existence au cours de l'exercice 2007. Les coûts entraînés par cet événement ont été enregistrés sous ce poste. Figurent par ailleurs sous le poste «Publicité» les frais de représentation dans le cadre de la politique de la profession ainsi que des participations de sponsoring pour diverses manifestations.



BDO Visura
Révision

3001 Berne, Hodlerstrasse 5
Tél. 031 327 17 06, Fax 031 327 17 08
www.bdo.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée des délégués de

Fédération Suisse des Psychologues, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de Fédération Suisse des Psychologues pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui vous sont soumis avec un total du bilan de CHF 2'279'738.89 et un gain de l'exercice de CHF 67'911.36, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berne, le 30 mars 2009

BDO Visura

Thomas Stutz

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

ppa. Bernhard Remund

Auditeur responsable
Economiste d'entreprise HES
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels